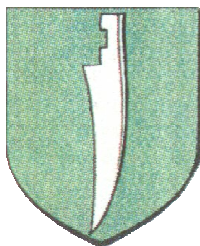




# Commune de BOESENBIESEN



22, Rue Principale - 67390 Boesenbiesen  
Tél. 09.75.66.75.48 / Fax 03.88.85.30.81

## Lotissement " NACHTWEID " Tranche 2

### PROJET - ASSISTANCE CONTRAT DE TRAVAUX Lot 2 : Réseaux secs

### Acte d'engagement



#### Bureaux d'Etudes Réunis de l'EST

INGENIEURS CIVILS DES COLLECTIVITES PUBLIQUES  
Infrastructure - Ingénierie

#### Siège social:

8, rue GIRLENHIRSCH - BP 30012 - 67401 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN  
Tél : 03 88 65 36 01 - 03 88 65 36 06 - Télécopieur : 03 88 67 33 52 - Groupe 1 Mr NUBER  
Email : g1@berest.fr / nuber@berest.fr

Indice	Date	Réalisé par	Objet de la modification
0	27.05.2011	NUBER R.	Version initiale
Responsable Projet		Vérificateur	N° Affaire
NUBER R.		NUBER R.	67 0053 04 189 1 0

# ACTE D'ENGAGEMENT (SOUMISSION)

Je soussigné (Nom, prénoms, profession et domicile (1) (2)

Agissant pour le compte de l'entreprise :

Inscrite au registre du commerce de :

sous le n°

, faisant élection de domicile à

Après avoir pris connaissance du devis et des cahiers des prescriptions spéciales, ainsi que de toutes les autres pièces contenues dans le dossier d'appel public à la concurrence pour les travaux :



**COMMUNE DE BOESENBIESEN**

**Lotissement Nachtweid – 2<sup>ème</sup> tranche**

**Lot 2 : Réseaux secs**

Après m'être personnellement rendu compte de la situation sur les lieux, me soumetts et m'engage à exécuter lesdits travaux conformément aux conditions du devis et du cahier des prescriptions spéciales moyennant les prix d'application figurant au devis descriptif et estimatif.

Le montant des travaux est estimé à :

<b>TOTAL HT</b>	€
<b>TVA 19,6 %</b>	€
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	€

En toutes lettres :

Le délai d'exécution maximum est fixé à **1 (un) mois**

**Proposition du délai d'exécution de l'entreprise :**

M'engage également à assurer à mes ouvriers et employés des allocations pour charges de famille dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur et à appliquer le contrat collectif de ma profession.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de mon entreprise que je ne tombe pas non plus qu'aucune des personnes occupant dans l'entreprise l'une des situations visées à l'article 50 de la loi n° 52.401 du 14 avril 1952 et du décret n° 54-82 du 22 janvier 1954 pris pour son application, sous le coup de l'interdiction prononcée par ledit article.

**Je souhaite demander l'avance forfaitaire prévue à l'article 87 du CMP : oui non<sup>(\*)</sup>**

La collectivité contractante se libérera des sommes dues par elle, en faisant donner crédit au compte ouvert au nom de l'entreprise à :  
sous le n°

est accepté le présent acte d'engagement pour  
valoir marché

Fait à

, le

(signature)

Le Maître d'Ouvrage :

Date :

Signature :

Note :

1) Lorsqu'il y aura plusieurs entrepreneurs, ils devront mettre "nous soussignés, nous obligeons conjointement et solidairement".

2) Les délégués des Sociétés d'Ouvriers Français et des autres Sociétés admises, ajouteront "agissant au nom et pour le compte de la Société : en vertu des pouvoirs à moi conférés.

\* Rayer la mention inutile